

Le 16 FEVRIER 2000

Le seize Février deux mil, le conseil municipal, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Richard JOSEPH Maire.

Étaient présents : M. R. JOSEPH - Mme H. DESRIVES - M. F. ALLARY - M. H. PHELIPPEAU  
M. J. ROSSIGNOL - M. R. BORDERON - M. J. MARTIN - M. J. C. CREPINSEK - M. B. BOURREAU

Absent excusé : M. J. BATY

Monsieur François Allary a été élu secrétaire.

Installation classée: Carrière "La Petite Forêt Cassac"

Monsieur le Maire informe que la STE DAM de St Jean de Cole - 24 a sollicité l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de grès ferrugineux à "La Petite Forêt" communes de GRASSAC et ROUGNAC.  
L'enquête publique a eu lieu du 18 janvier au 18 février 2000 la mairie de GRASSAC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Syndicat Horte et Tardoire

**Ordre du jour : demande d'adhésion des communes de Saint-Adjutory, Bouëx Dirac, Garat et Vouzan.**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Le Président du Syndicat de Pays d'Horte et Tardoire par lequel il nous informe des demandes d'adhésion des communes de St Adjutory, Bouëx, Dirac, Garat et Vouzan au Pays d'Horte et Tardoire.

Ces communes appartiennent aujourd'hui à deux communautés de communes en partie localisées sur notre territoire (au Bassin économique Bandiat-Tardoire pour St Adjutory et à la Vallée de l'Echelle pour Bouëx, Dirac et Vouzan).

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 (loi Voynet) précise que "le Pays doit respecter le périmètre des établissements de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre".

Afin de répondre aux exigences de la loi et par soucis de cohérences des politiques engagées sur le Pays, le Comité Syndical réuni le 21 décembre dernier a émis un avis favorable aux demandes d'adhésion des ces communes.

En tant que commune adhérente du Syndicat de Pays d'Horte et tardoire, notre conseil municipal doit statuer sur l'entrée de ces nouvelles communes dans le Pays.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal par six voix pour, trois abstentions, émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Saint-Adjutory, Bouëx, Dirac, Garat et Vouzan au Syndicat de Pays d'Horte et Tardoire.

**Ordre du jour : Commission calamités agricoles**

A l'unanimité le conseil désigne :

- Monsieur R. JOSEPH Président
- Mr BORDERON R - Mr PHELIPPEAU H
- Mr BOURREAU
- Mr F. ALLARY
- Mme M. C. CREPINSEK

### Ordre du jour : adhésion au Syndicat Intercommunal de la fourrière de

Considérant les dispositions de la loi n°99.5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux prévoyant que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette dernière.

Le conseil :

- se prononce favorablement l'adhésion de la commune de Combiers au futur Syndicat Intercommunal de la fourrière de
- approuve le projet de statuts ci-joint par six voix pour, une contre et deux abstentions.

Cependant le conseil municipal considère que le nombre de cinq Vice-Présidents est trop élevé, à moins que ces Vice-Présidents exercent à titre gratuit.

- désigne les représentants de la commune au comité syndical
- Monsieur JOSEPH Richard délégué titulaire
- Monsieur MARTIN Michel délégué suppléant.

### Ordre du jour : Transports scolaires

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que la convention d'exploitation, relative aux services réguliers publics créés pour assurer à titre principal à l'intention des élèves la desserte des établissements scolaires conclue avec l'entreprise CITRAM, arrive à échéance à la fin de cette année scolaire 1999/2000.

Conformément aux nouvelles dispositions applicables aux services de transports scolaires, il convient aujourd'hui de lancer une procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics. Cette procédure peut être engagée par les services du Conseil Général de la Charente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide ;

- de confier au Conseil Général de la Charente la procédure de mise en concurrence dans le cadre des marchés publics
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents inhérents cette procédure (nouvelle convention de délégation de compétence, pièces du marché public, etc ...).

Etiquette des Tilleuls : Le Maire informe l'assemblée qu'il a pour il n'a reçu aucune proposition. Il a l'intention de consulter l'Amateur à Chauvas.

Office du Tourisme : nettoyage des chemins ruraux.

L'Office du Tourisme propose de mettre à la disposition de la commune deux équipes pour aider à dégager les arbres tombés sur les chemins ruraux. Après en avoir délibéré, le conseil à la majorité refuse pour l'instant: les propriétaires n'ont pas eu le temps matériel de tout dégager.

Denis après tempête - Seuls Jeanneux Allay et Bergeron ont adossés les denis, il manque celui de l'éclairage public et de la voirie.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdésigné  
Ont signé les membres présents.

*(Signatures)*